

Avis de convocation à la prochaine Assemblée annuelle de l'Association des personnes retraitées du Cégep de Sainte-Foy.

Assemblée annuelle
Le mercredi 15 juin 2022
De 9 h 30 à 11 h 30
Au Sci-napse porte 19
du Cégep de Sainte-Foy

Chers membres,

Nous nous retrouvons après quelques mois autour d'un bon café et de quelques viennoiseries, en présence pour notre Assemblée annuelle. Nous vous soumettons l'ordre du jour que vous trouverez en fichier joint ainsi que le procès-verbal de l'AGA 2021. Les documents financiers seront présentés séance tenante. Rappelons qu'il vous faut apposer votre vignette de stationnement pour garer sans frais votre voiture. Nous joignons aussi les nouvelles règles de santé publique au Cégep ainsi qu'un plan du terrain du Cégep pour vous permettre d'accéder à des aires de stationnements compte-tenu des travaux qui s'effectuent à l'entrée du Chemin Sainte-Foy. Vous devrez entrer par la porte 19. Voir plus bas le paragraphe stationnement et plan ci-joints.

Pour faire suite à la convocation, il est **impératif de nous adjoindre de nouveaux membres au CA** pour la prochaine année ; en fait 3 postes sont à pourvoir : président, webmestre, secrétaire et 1 à reconduire : celui de vice-présidente (Odette GARCEAU). Si les candidatures ne se manifestent pas, le peu de personnes au CA, fera que ce dernier, avec des effectifs réduits, ne pourra pas organiser des activités pour vous les membres comme c'était le cas avant la pandémie. De plus, je vous rappelle qu'à l'AGA de décembre 2021, je vous informais la fin de mon mandat à la présidence en juin 22 et que je ne renouvellerai pas ce dernier pour des raisons familiales. Si vous prévoyez être absent lors de l'AGA, et que vous désirez poser votre candidature auprès du Conseil d'administration, il vous est possible d'acheminer cette dernière **par procuration** auprès de la présidente selon l'article 9.6 de nos règlements (2018) Nous devons à tout prix refaire nos rangs, avons besoin aussi de sang neuf et de vos idées. Songez-y !

Nouvelles recommandations de la Santé publique au Cégep :

À la suite d'une recommandation de la Santé publique, il n'est plus obligatoire de porter le masque en tout temps dans le Cégep. Le choix de le porter, bien que non obligatoire, demeure recommandé pour prendre soin des personnes plus vulnérables et de soi.

Les mesures de distanciation physique ou de protections barrières sont elles aussi déclarées non obligatoires, mais toujours recommandées.

Il est important de noter que bien que la Santé publique ait annoncé le retrait du masque, **le port de celui-ci demeure obligatoire dans certaines situations ou à certains endroits :**

·Les personnes qui ont eu la COVID-19 doivent porter le masque lors de toute interaction sociale au minimum cinq jours suivant leur isolement à la maison.

·Les gens vivant avec une personne ayant la COVID-19 doivent aussi le porter durant 10 jours.

Les distributrices de masques seront maintenues aux endroits où elles se trouvent actuellement pour que les gens qui souhaitent le porter puissent encore s'en procurer en arrivant dans le Cégep. Par ailleurs, le lavage des mains demeurant obligatoire, les stations de lavage de main resteront en place également.

Stationnement : Le stationnement est gratuit avec votre vignette de retraité. Toutefois, des travaux majeurs sont présentement en cours sur les terrains du Cégep et l'accès de l'entrée principale par le Chemin Sainte-Foy est complètement bloqué. Vous trouverez en pièce jointe un plan afin de vous bien vous guider. Les automobilistes sont donc invités à prioriser un accès par les rues Nicolas-Pinel et Jean-Durand, qui mèneront vers les stationnements situés à l'arrière du Cégep.

Au plaisir de vous rencontrer !

Ginette Bélanger

Présidente

Association des personnes retraitées du Cégep de Sainte-Foy

2410 chemin Sainte-Foy

CP 356

Québec, QC G1V 1T3

Visitez notre site:

<https://sites2.csfoyc.ca/association-des-personnes-retraitees>

ginetteb2@videotron.ca

